

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
11 décembre 2025**

**Présidence : M. Thomas McMullin**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 696 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois, où le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'adopter les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025
- Article deux : la modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Ainsi délibéré en séance du 11 décembre 2025.

Le Président :



Thomas McMullin

La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

